



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 7 juin à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/06/2022

Date d'affichage 02/06/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21h02).

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

BASE DE CALCUL TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE RENTRÉE 2022-2023

Présentation de la décision

Compte tenu de l'augmentation des coûts du carburant, l'entreprise JG Taxi a souhaité étudier l'investissement dans un bus électrique.

A partir de la toussaint, il y aura un avenant pour répercuter la charge de cet investissement (environ 5%).

Concernant la facturation aux familles, les montants seront basés sur ceux d'Aléop (2022-2023).

La gratuité s'applique à partir de 3 enfants inscrits sur le réseau Aléop (hors étudiants).

Toutefois pour les familles Belloudoniennes qui s'inscriront à la rentrée 2022-2023, il est décidé que si elles ont un ou plusieurs enfants fréquentant le lycée, celui (ceux-ci) ne sera (ront) pas pris pour le calcul de la gratuité.

Pour le transport des collégiens, pas de changement pour le coût : 50 % du tarif Aléop.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider cette base de calcul pour la facturation du transport scolaire aux familles.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 juin 2022.
Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, identifying the Mayor as Anthony Roullier.